# Marche à sulvre

100 kg

plusieurs

apports

possibles

Conservez

les BSDD et le

registre pendant

5 ans

maximum

par apport

### Avant d'apporter les déchets...

Remplir et retourner le bulletin d'inscription avant le 23 juin 2017

# Le Jour J, apport volontaire sur site

#### • 100 kg maximum par apport

Vous ne pouvez pas transporter plus de 100 kg de déchets dangereux sans avoir déposé une déclaration auprès du Préfet du département (décret 98-679 du 30 juillet 1998). Vous pouvez, en revanche, effectuer plusieurs apports au cours des 3 jours de l'opération.

• Respectez les règles de sécurité et de bon sens

Refermez les pots, vérifiez l'étanchéité des contenants, transportez sous abri (remorque bâchée, camionnette...), laissez les produits dans leur emballage d'origine, ne les mélangez pas...

### Lors de l'apport sur site

- Dépôt de vos déchets et pesée par le prestataire.
- Remise de la facture.
- Paiement directement par chèque.
- Remise de bordereau de suivi de déchets dangereux (BSDD) par le prestataire.
- finale de vos déchets, à conserver pendant 5 ans.







27 au 29 juin 2017)













# **COUP DE BALAI SUR VOS DÉCHETS DANGEREUX!**

Déstockez avec un tarif préférentiel!

Réservé aux artisans. artisans-commerçants et entreprises de l'Yonne

### Tarif UNIQUE à 0.95 € HT / kg:

Déchets de peinture, colle, encres, vernis, résines, diluants, solvants, cartouches de silicone, emballages, chiffons et matériaux souillés par ces produits, aérosols, huiles minérales, filtres à huile.

# • Envoi du BSDD final sur lequel figure la destination

#### En partenariat avec :



BOURGOGNE FRANCHE













# Pour qui?

Artisans, artisans-commerçants et entreprises de l'Yonne

Peinture

Colle

Encres

Vernis

Résines

Diluants

Solvants

Cartouches de silicone

Emballages, chiffons et

matériaux souillés

Aérosols

Huiles minérales

Filtres à huile

Quels

déchets?

Tarif UNIQUE

et attractif de

0,95€ HT/kg

Quand ? Du mardi 27 au jeudi 29 juin 2017 de 8h30 à 12h et de 14h à 16h sur rendez-vous préalable

# Pour tout renseignement



### **Thierry LÉGER**

Tél: 03 86 42 05 89 - Fax: 03 86 52 34 95 Mail: tleger@artisanat-bourgogne.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale - Délégation Yonne 56/58, rue du Moulin du Président - BP 337 89005 Auxerre Cedex

### **AUXERRE**

22. avenue Jean Mermoz 03 86 46 95 75



## **JOIGNY**

25 route de Chamvres 03 86 62 05 44

### **SENS**



6 rue de la Fosse aux Saumons 03 25 71 24 00

### **VENOY**



Route de Chablis 03 86 49 02 58

## **SAINT-FLORENTIN**



ZI de Saunière 03 86 43 76 10

Les partenaires de cette opération se tiennent à votre disposition pour la valorisation et le traitement de vos autres déchets.

### **Pauline JANNY**

Tél: 03 86 49 40 57 - Fax: 03 86 49 40 09 Mail: p.janny@yonne.cci.fr

### Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne

26, rue Etienne Dolet - CS 20286 89005 AUXERRE Cedex



Pour s'inscrire en ligne: www.artisanat-bourgogne.fr/coupdebalai